



## Action sociale communale



Les missions du CCAS sont très diverses : il intervient auprès des personnes en difficulté financière, fournit de l'aide aux personnes âgées défavorisées en distribuant des bons alimentaires et des bons de combustible chaque mois, des livraisons de repas à domicile, assiste les personnes seules pour trouver de l'aide en cas de malaise ou d'insécurité, organise le repas de l'âge d'or offert à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

### **Aide aux personnes en difficulté financière après étude du dossier par la commission :**

Dans le cas de perte d'emploi, de retard dans le paiement des A.S.S.E.D.I.C., des indemnités journalières de Sécurité Sociale, de décès, de séparation difficile, il paraît souhaitable d'aider efficacement mais d'une manière ponctuelle les personnes en difficultés :

- Aide à la constitution d'un dossier FAIME pour éviter les coupures EDF, GDF, eau...
- Par la participation aux frais de cantine et d'accueil de loisirs, par une prise en charge des stages extérieurs organisés par les accueils de loisirs pendant les vacances d'été.  
Ces mesures visent à ce que les enfants souffrent le moins possible dans des situations difficiles.
- Par la distribution de bons alimentaires hebdomadaires.
- Par des aides pécuniaires ponctuelles après une étude très approfondie de la situation.
- Par le placement de travailleurs familiaux dans des familles éprouvées (maladie de la maman, fatigue après accouchement, etc...).

### **Aide aux personnes âgées défavorisées, malades ou handicapées :**

- Distribution hebdomadaire de bons d'alimentation et de bons de combustible chaque mois augmentés en cas de froid.
- Livraison quotidienne de repas à domicile. Tarif selon le quotient familial.
- Téléalarme (personnes âgées ou handicapées). Mise en place d'un service de téléalarme qui permet d'aider les personnes seules à trouver rapidement auprès d'un interlocuteur une aide efficace en cas de malaise subit, d'insécurité, ou de stress, gratuite pour les personnes non imposables.

### **Pour les personnes sans ressources de plus de 25 ans :**

- Service social Circonscription de l'Isle-Adam
- tél. 01 34 08 10 64

### **Pour les personnes âgées :**

- Placement en maison de retraite, service long séjour.

- Carte d'invalidité.
- Cartes "Navigo améthyste".
- Allocation Personnalisée d'Autonomie.

**Pour les personnes handicapées de moins de 60 ans :**

- Allocation compensatrice pour tierce personne.
- Allocation adulte handicapé.
- Carte d'invalidité.
- Cartes "Navigo améthyste".
- Cette carte accorde une réduction de 50% ou gratuité sur les services de la SNCF, RATP, ligne de bus Parmain-Cergy, selon les cas aux personnes :
  - Titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).
  - Titulaires de la carte d'invalidité des Anciens combattants.

**Bourses départementales d'études :**

- Collèges : 1 dossier est remis à chaque élève en début d'année scolaire.
- Lycées : Les dossiers sont à retirer auprès de l'Académie de Versailles.
- Études supérieures : Se renseigner auprès du service administratif de l'établissement.

**Pour les personnes âgées de 60 ans et plus.**

- Repas de l'Âge d'Or et/ou colis de Noël.

Contact

Grâce Ribeiro - 01 34 08 95 83